

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix – Travail – Patrie*  
-----  
REGION DE L'ADAMAOUA  
-----  
CONSEIL REGIONAL DE L'ADAMAOUA  
-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----  
BP : 542 Ndéré Tel : 222 25 26 41



REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace-Work- Fatherland*  
-----  
ADAMAOUA REGION  
-----  
REGIONAL COUNCIL FOR ADAMAOUA  
-----  
GENERAL SECRETARIAT  
-----  
PO BOX : 542 Ndéré Tel : 222 25 26 41

ADDITIF N° 01 /A/CR-AD/SG/2026 DU 06 MAI 2026 RELATIF A L'AVIS D'APPELS D'OFFRES  
N° 01/AONO/CR-AD/SG/CIPM/2026 DU 8 AVRIL 2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN  
BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSES AVEC DEUX BUREAUX DANS CERTAINS ETABLISSEMENTS  
SECONDAIRES DE LA REGION DE L'ADAMAOUA SUIVANT : CES DE GALDI(COMMUNE DE NYAMBAKA)  
(LOT 1), CES DE WACK, ), CES DE GASSANGUEL, (COMMUNE DE TIGNERE) (LOT 2) ET LYCEE DE  
DOUALAYEL, (COMMUNE DE TIGNERE) (LOT 3)

Le Président du Conseil Régional de l'Adamaoua, Autorité Contractante, porte à la connaissance des potentiels soumissionnaires postulant pour l'Avis d'Appel d'Offres ci-dessus mentionné, que des modifications ci-après sont apportées à certaines parties dudit Appel d'Offres ainsi qu'il suit :

I. **AU LIEU DE :**

PIECE N° 1:  
AVIS D'APPEL D'OFFRE (AAO)

**14. Evaluation des offres**

**1. Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

1. L'absence d'une pièce administrative après épuisement de délai de 48 heures accordé par la CIPM;
2. La Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
3. L'absence de l'original de la caution de soumission ;
4. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans " l'Offre financière " ;
5. Absence du certificat ou de la décision de catégorisation D (minimum) du sous-secteur Bâtiment et Équipements Collectifs certifiée par un Délégué Régional MINMAP;
6. L'absence de la Capacité Financière (30% du montant prévisionnel);
7. La note technique inférieure à 70% des oui.

**LIRE :**

**PIECE N° 1:  
AVIS D'APPEL D'OFFRE (AAO)**

**14. Evaluation des offres**

**1 Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

- 8. L'absence d'une pièce administrative après épuisement de délai de 48 heures accordé par la CIPM;**
- 9. La Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;**
- 10. L'absence de l'original de la caution de soumission ;**
- 11. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans " l'Offre financière " ;**
- 12. Absence du certificat ou de la décision de catégorisation D (minimum) du sous-secteur Bâtiment et Équipements Collectifs certifiée;**
- 13. L'absence de la Capacité Financière (30% du montant prévisionnel);**
- 14. La note technique inférieure à 70% des oui.**

**II. AU LIEU DE :**

**PIECE N° 3:  
REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)**

**3. Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

- 1. L'absence d'une pièce administrative après épuisement de délai de 48 heures accordé par la CIPM;**
- 2. La Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;**
- 3. L'absence de l'original de la caution de soumission ;**
- 4. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans " l'Offre financière " ;**
- 5. Absence du certificat ou de la décision de catégorisation D (minimum) du sous-secteur Bâtiment et Équipements Collectifs certifiée par un Délégué Régional MINMAP;**
- 6. L'absence de la Capacité Financière (30% du montant prévisionnel);**
- 7. La note technique inférieure à 70% des oui.**

**LIRE :**

**PIECE N° 3:  
REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)**

**3. Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

1. L'absence d'une pièce administrative après épuisement de délai de 48 heures accordé par la CIPM;
2. La Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
3. L'absence de l'original de la caution de soumission ;
4. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans " l'Offre financière " ;
5. Absence du certificat ou de la décision de catégorisation D (minimum) du sous-secteur Bâtiment et Équipements Collectifs certifiée;
6. L'absence de la Capacité Financière (30% du montant prévisionnel);
7. La note technique inférieure à 70% des oui.

**LE RESTE SANS CHANGEMENT**

**AMPLIATION :**

- DR-MINMAP/AD
- ARMP/AD
- CIPM/RAD
- ARCHIVES/CHRONO ARCHIVES
- AFFICHAGE

Ngaoundéré, le **06 MAI 2026**

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'ADAMAOUA



**ALIOU ISSA**